

Prenez des mesures pour protéger votre entreprise

Plancontrelagrippe.ca



ICID
International Centre
for Infectious Diseases

THE CANADIAN CHAMBER OF COMMERCE
LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA



Planification en prévision d'une pandémie pour les organismes sans but lucratif

Présentation et atelier
d'essai

Le 12 mars 2010

Winnipeg



Plancontrelagrippe.ca

Programme de la réunion

- Présentations
- Planification en prévision d'une pandémie
 - Renseignements sur les pandémies
 - Processus de planification en cas de pandémie
- Questions liées aux ressources humaines
- Questions et réponses
- Dîner

Les pandémies

- Qu'est-ce qu'une pandémie de grippe?
- Caractéristiques de la grippe H1N1
- Répercussions économiques d'une pandémie
- Pourquoi se préparer?



Qu'est-ce qu'une pandémie de grippe?

- Qu'est-ce qu'une pandémie de grippe?
- Écllosion d'une maladie partout dans le monde
- Moins de personnes sont immunisées contre la maladie
- Plus de personnes sont susceptibles de la contracter
- Elle se répand rapidement



Pandémie de grippe H1N1 :

- Les symptômes ressemblent à ceux de la grippe saisonnière
- Le virus se transmet lorsque des gouttelettes entrent dans le nez, les yeux ou la gorge.
 - La portée des gouttelettes en aérosol est de 2 mètres (6 pi)
- Le virus peut se déposer sur des surfaces dures, où on peut le toucher et le transmettre au nez, aux yeux ou à la bouche
- Parmi les symptômes on note la fièvre, la toux et éventuellement
 - sensation de fatigue, douleurs musculaires, maux de tête, perte d'appétit, nez qui coule et parfois, vomissements et diarrhée

Répercussions économiques

- Des pertes de plus de 2 milliards de dollars au Mexique attribuables à l'écllosion de la grippe H1N1
- Au Mexique, 2000 restaurants ayant dû fermer durant la grippe H1N1 ont aujourd'hui cessé leurs activités
- Au Canada : pertes de plus de 1,5 milliard de dollars à cause du SRAS, 7 000 emplois à long terme ont été perdus dans le secteur touristique canadien



Répercussions sur la collectivité de la préparation en cas de pandémie

- Les populations vulnérables comptent sur les organismes bénévoles et sans but lucratif pour un éventail de services essentiels
- Ce ne sont pas tous les organismes qui possèdent des plans visant à atténuer les perturbations dans les services essentiels à la collectivité



Pourquoi se préparer en prévision d'une pandémie?

- Réduire le risque de faillites d'entreprises/d'organisations
- Réduire le risque d'être incapable de fournir des services importants
- Offrir un milieu de travail plus sûr aux employés et aux bénévoles
- Être prêt à réagir face à un éventail de situations possibles (souplesse)
- S'intégrer dans un plan de continuité des activités ou des services de plus grande envergure

Accueil | Plan de grippe d'affaires

http://www.businessfluplan.ca/home

Royal Bank EasyWeb eirikso.com ...zing videos Mysteries = incredibly cool resources = Best web design = Cool Sites = Fun = Share on Facebook Writing and Research

02/11/2009

Plancontrelagrippe.ca

ICID International Centre for Infectious Diseases

THE CANADIAN CHAMBER OF COMMERCE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA

À PROPOS LIENS AFFICHES CONTACT CONFIDENTIALITÉ ENGLISH



✓ POURQUOI PLANIFIER?
L'incidence qu'une pandémie peut avoir sur votre entreprise

DRESSEZ VOTRE PLAN
Les 6 étapes de l'élaboration de votre plan en cas de pandémie

QUESTIONS & RÉPONSES
Obtenez les conseils de spécialistes sur la santé et sur les affaires.

OUTILS ET RESSOURCES
Pour vous aider à suivre l'évolution d'une pandémie

Actualités

Colloques pour préparer votre entreprise en cas de pandémie
01/11/2009

Le Centre international pour les maladies infectieuses (CIMI) et la Chambre de commerce du Canada fournissent gratuitement des outils pour aider les petites et moyennes entreprises à se préparer aux retombées économiques dans l'éventualité d'une pandémie.

Colloque à Québec le 13 novembre
01/11/2009

Le Centre international pour les maladies infectieuses (CIMI) et la Chambre de commerce du Canada fournissent gratuitement des outils pour aider les petites et moyennes entreprises à se préparer aux retombées économiques dans l'éventualité d'une pandémie, y compris un colloque qui aura lieu à Québec le 13 novembre 2009.

Inscrivez-vous pour notre communiqué

Cette initiative a été rendue possible grâce à l'aide financière de l'Agence de la santé publique du Canada.

© 2009 Centre international pour des maladies infectieuses

L'information et les liens affichés sur le présent site Web ont été compilés ou dérivés de sources réputées fiables et sont fondés sur des renseignements considérés exacts et complets. Le matériel affiché sur le site Web vise à fournir une assistance pratique et des conseils aux parties intéressées à se préparer en vue d'une pandémie de grippe. Le contenu du site

Plancontrelagrippe.ca

Pour commencer

- Déterminer qui est responsable de l'élaboration d'un plan de préparation en cas de pandémie?
- Déterminer qui approuve le plan?



Pour commencer

Élaboration du plan – point de vue des RH

- Principes généraux
- Chaque organisme est différent
- Votre plan devra tenir compte de la nature particulière de vos fonctions principales
- Il se peut que l'on doive consulter le conseil d'administration pour lui demander de participer
 - À la planification
 - À la mise en œuvre
 - À l'examen
- Considérations importantes
- La nature du travail et des activités de vos employés et de vos bénévoles
- Personnes salariées, non salariées, mélange des deux
- Inclusion des personnes à risque élevé
- Emplacement du milieu de travail
- Lois en vigueur
- Politiques et procédures de l'organisme et conventions collectives

Pour commencer

Déterminer :

- Qui prend les décisions relatives à la pandémie pendant qu'elle se produit, et qui est le remplaçant?
- Qui assurera la surveillance de la conformité aux directives des responsables de la santé publique ou du gouvernement?
- À quel endroit le plan de lutte contre la pandémie est-il classé?



Discussions préalables

- Envisagez la possibilité de contacter votre gouvernement local, la Chambre de commerce ou les associations d'entreprises ou de bénévoles en vue de discuter de la préparation en prévision d'une pandémie dans la collectivité
- Trouvez qui est responsable de la préparation aux situations d'urgence dans votre collectivité
- Essayez de voir s'il serait possible de participer aux discussions préparatoires à la préparation aux situations d'urgence
- Déterminez si des produits ou des services offerts par votre organisme, mis à part vos fonctions principales, pourraient être utiles dans une situation de pandémie
- Les organismes sans but lucratif pourraient envisager la possibilité de travailler avec leurs bailleurs de fonds ou avec des associations en vue de prendre connaissance des activités de préparation en prévision d'une pandémie qui pourraient être déjà en cours.

Processus de planification en 6 étapes

Étape 1 – Évaluer l'incidence

Étape 2 – Poursuivre les activités de l'entreprise/organisme

Étape 3 – Questions de RH

Étape 4 – Protéger employés et bénévoles

Étape 5 – Communiquer

Étape 6 – Reprise des activités



Étape 1 – Évaluer l'incidence

- Quelle sera l'incidence sur la demande de vos produits et services?
- À partir de quel point l'absentéisme des employés et bénévoles commencera-t-il à nuire aux activités?
- Comment une pandémie pourrait-elle toucher votre chaîne d'approvisionnement?



Étape 2 – Poursuivre les activités

- Quels sont les rôles essentiels à vos activités principales?
- Quels sont les employés ou bénévoles dont les postes sont essentiels aux fonctions « principales » de l'entreprise/organisme?



Étape 2 – Poursuivre les activités

- Quelles sont les fournitures ou quels sont les services et les matériels dont vous avez absolument besoin pour maintenir les activités principales?
- S'il n'est pas recommandé de faire des déplacements, quelles sont les solutions de recharge?
- Quels sont les autres facteurs ayant une incidence sur votre organisme?



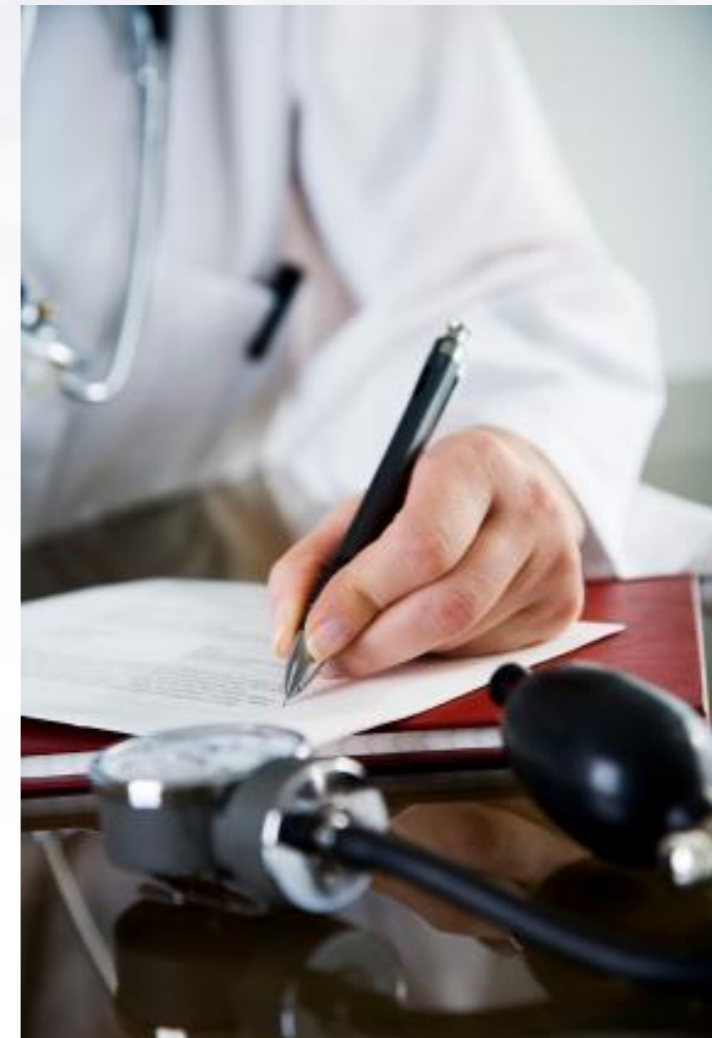
Étape 2 – Poursuivre les activités

- Quelles sont les stratégies ou les options qui s'offrent à vous en cas de pandémie?



Étape 3 – Questions de RH

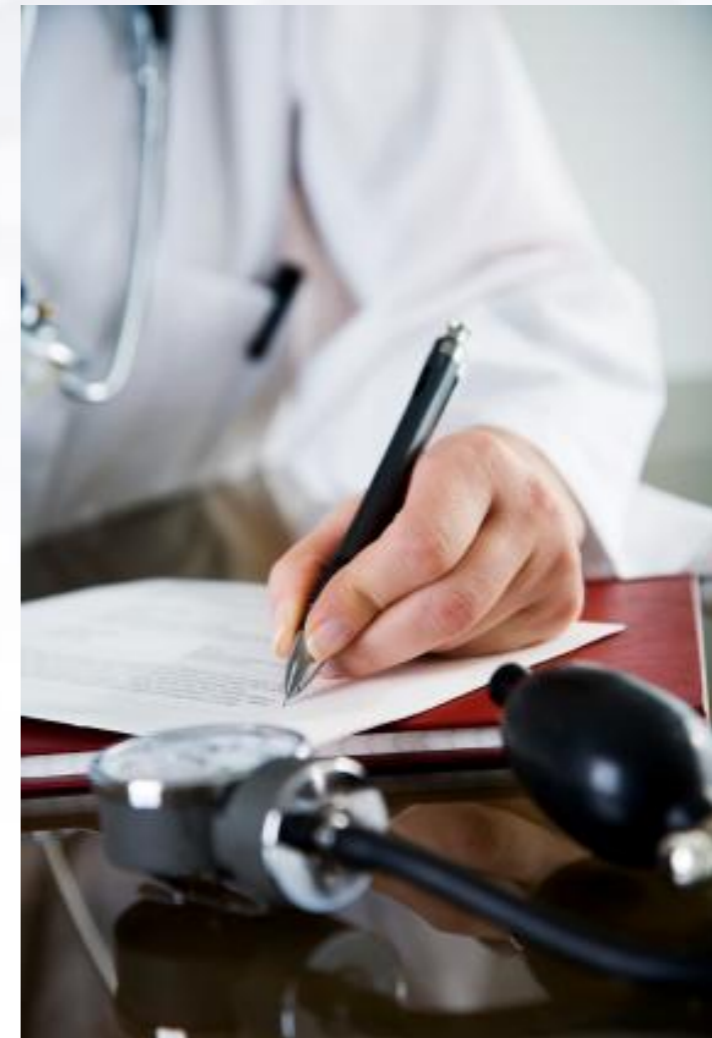
- Lois et accords
- Politiques sur les congés de maladie
- Renvoyer les employés et les bénévoles à la maison
- Le droit de refuser un travail dangereux
- Autres questions et considérations



Étape 3 – Questions de RH

Lois et accords

- Normes en matière d'emploi et de travail en vigueur
- Conventions collectives
- Lois sur la santé et la sécurité au travail



Étape 3 – Questions de RH

Politiques sur les congés de maladie

- L'absence de congés de maladie pourrait entraîner de sérieuses difficultés à l'employeur
- Venir au travail malgré la maladie, contaminer les autres plutôt que de perdre sa paie
- L'employeur exigera-t-il un certificat du médecin
- Quelles sont les options en ce qui concerne la rémunération?

Étape 3 – Politiques en matière de RH

Renvoyer des employés et bénévoles à la maison

- Les employeurs peuvent renvoyer les travailleurs chez eux en tout temps s'ils sont préoccupés pour la santé et la sécurité des travailleurs
- Il n'est pas nécessaire d'obtenir un diagnostic pour les symptômes apparents
- Sachez la différence entre un rhume et la grippe.
- De telles décisions peuvent faire l'objet d'un examen. (Par exemple : convention collective)
- Il ne s'agit pas d'une mesure disciplinaire, pas de déclaration de culpabilité

Étape 3 – Politiques en matière de RH

Renvoyer des employés et bénévoles à la maison

- Établir une communication directe avec l'employé ou le bénévole
- Déterminer si l'employé ou le bénévole a besoin d'être transporté jusque chez lui ou dans une clinique médicale
- Entretenir un contact de routine avec l'employé ou le bénévole
- Revoir toutes les politiques en place :
 - Santé et sécurité au travail
 - Autres
- Former gestionnaires et superviseurs

Étape 3 – Politiques en matière de RH

Le droit de refuser un travail dangereux

Le droit de refuser un travail dangereux est stipulé dans :

- Les lois
- Les conventions collectives

Les principaux éléments sont notamment :

- Le refus de faire un travail dangereux
- En se fondant sur des motifs raisonnables
- Le travail présente un danger
- Sécurité ou santé
- Employés ou autres
- Cela s'est déjà produit, et cela arrivera encore!



Étape 3 – Politique en matière de RH

Le droit de refuser un travail dangereux

- Traitez tout refus avec sérieux, évitez les réactions impulsives
- Passez en revue les procédures et suivez-les strictement en ce qui concerne le droit de refuser un travail dangereux
- Coordonnez votre approche avec le Comité de santé et sécurité au travail
- Tentez de régler le différend et de trouver une solution le plus rapidement possible
- Veillez à ce que les superviseurs aient reçu une formation à cet égard
- Si vous n'avez pas mis en place les procédures et les mesures de précautions qui s'imposent, les organismes de réglementation en matière de santé et sécurité au travail vous ordonneront de le faire

Étape 3 – Questions de RH

Autres questions et considérations

- Accidents du travail et maladies professionnelles
- Fournisseurs de prestations d'invalidité (non professionnelle)



Étape 3 – Autres questions et considérations liées aux RH

Accidents du travail et maladies professionnelles

- Des prestations d'invalidité et d'autres indemnisations sont versées aux travailleurs qui subissent une perte de salaire en raison d'un accident au travail ou d'une maladie professionnelle
- La maladie doit avoir été contractée au travail, en cours d'emploi.
- Des réclamations peuvent être présentées.



Étape 3 – Autres questions et considérations liées aux RH Accidents du travail et maladies professionnelles

- ✓ Traiter toute réclamation avec sérieux
- ✓ Examiner toute réclamation relative à la grippe H1N1 et faire enquête comme pour toute autre blessure ou maladie
- ✓ Déterminer s'il y a une possibilité de règlement et l'offrir au travailleur
- ✓ Classer tous les formulaires et les documents relatifs à l'indemnisation
- ✓ Aviser la rémunération si vous avez l'intention de faire appel ou de contester la réclamation
- ✓ Il est essentiel de réunir toute la documentation nécessaire

Étape 3 – Politiques en matière de RH

Fournisseurs de prestations d'invalidité (non professionnelle)

- Régimes de prestations pour les ICD et les ILD
- Fournies par un assureur indépendant
- Toutes les politiques en matière d'indemnisation doivent être examinées au cas par cas
- Appliquer les conditions et les dispositions particulières
- Approuver les réclamations conformément aux politiques
- Les documents et les renseignements médicaux sont requis

Étape 3 – Politiques en matière de RH

Fournisseurs de prestations d'invalidité (non professionnelle)

Renvoyer des employés et bénévoles à la maison –
Mesure de précaution
prendre

- L'employeur renvoie un employé ou un bénévole à la maison par mesure de précaution
- Les assureurs appellent ce type de renvoi « quarantaine involontaire »
- Aucune indemnité n'est versée

Plancontrelagrippe.ca



Étape 3 – Politiques en matière de RH

Fournisseurs de prestations d'invalidité (non professionnelle)

- Revoyez les politiques sur les prestations d'invalidité avec votre fournisseur.
- Étudiez les dispositions des conventions collectives, s'il y a lieu.
- Communiquez les conditions aux employés.
- Traitez toute réclamation de prestations d'invalidité à court terme avec sérieux.
- Essayez dans la mesure du possible de tenir compte des restrictions et des limites particulières.
- Laissez l'assureur faire son travail – Insistez pour que l'assureur fasse son travail!
- Entretenez un contact régulier avec tous les employés.

Étape 4 – Contribuer à protéger employés et bénévoles

Évaluez votre risque en fonction du degré de contact de personne à personne?

- Élevé : nombre considérable de contacts
- Moyen : quelques contacts
- Faible : nombre limité de contacts



Étape 4 – Contribuer à protéger employés et bénévoles

- Que pouvez-vous faire dès maintenant?
- Éduquez-vous, ainsi que vos employés et vos bénévoles
 - La bonne manière de se laver les mains
 - Tousser/éternuer dans un mouchoir ou dans son bras
 - Adopter un style de vie sain
 - Fournissez des désinfectants pour les mains
 - Nettoyez l'équipement qui passe de mains en mains
 - Avisez les employés et les bénévoles qui présentent les symptômes de la grippe de rester à la maison.



Étape 4 – Contribuer à protéger employés et bénévoles

- Que ferez-vous durant une pandémie?
 - Distance sociale
 - Nettoyage additionnel
 - Réduction des déplacements



Étape 4 – Contribuer à protéger employés et bénévoles distance sociale

Stratégies et options

- Télétravail
- Téléconférences
- Étalement des quarts de travail
- Installation de cloisons

Considérations

- Conditions de la convention collective
- Cherchez des solutions qui n'entraînent pas de modifications à l'ACA

Étape 4 – Contribuer à protéger employés et bénévoles

Nettoyage additionnel

- Le virus peut survivre jusqu'à 8 heures sur une surface dure
- Nettoyez le matériel qui passe de mains en mains
- Donnez la possibilité aux clients de nettoyer le matériel qui est partagé

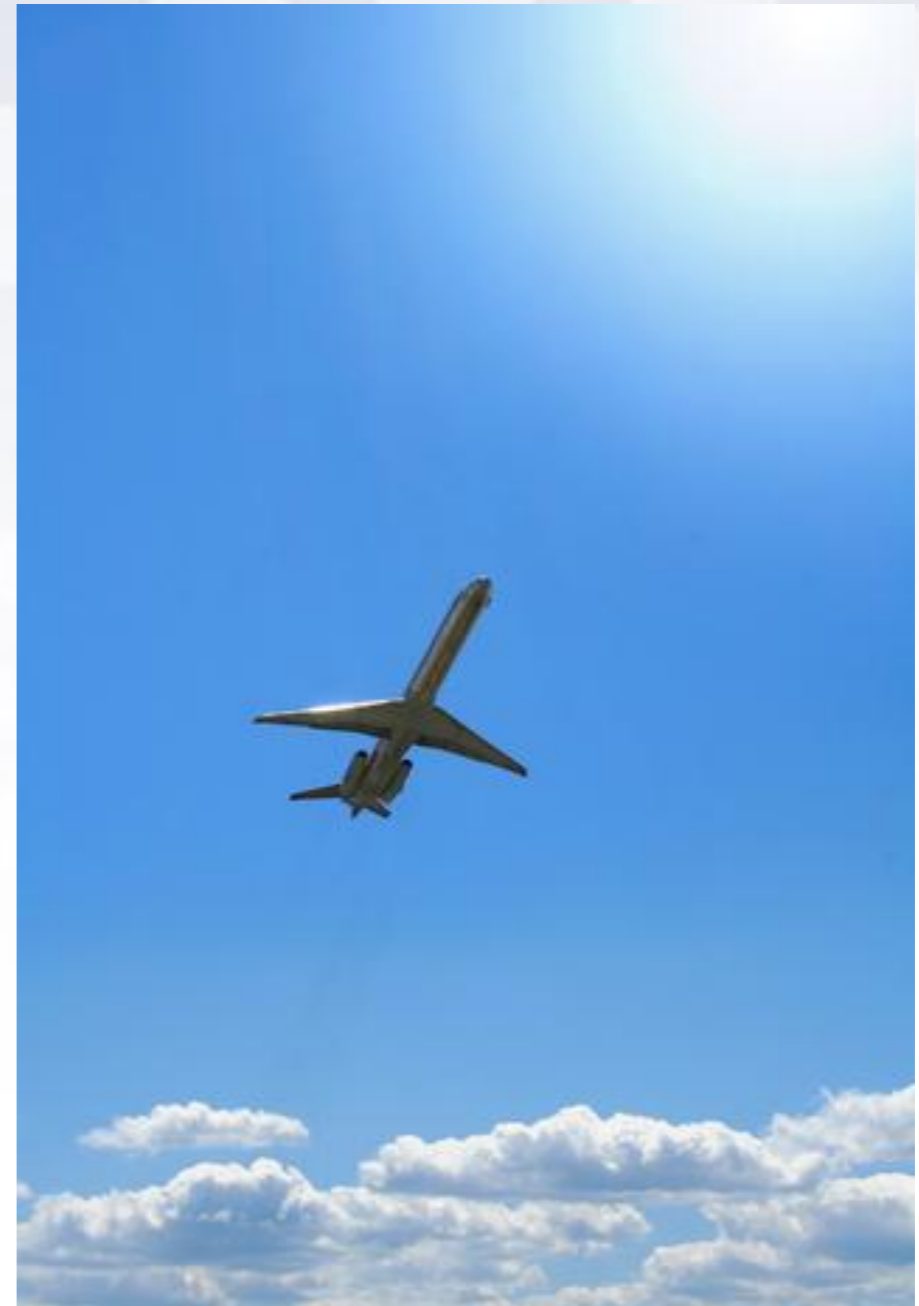


Étape 4 – Protéger les employés

Voyages d'affaires

Principes généraux

- Reporter tous les voyages jugés « non essentiels »
- Chercher d'autres moyens de communication
- Surveiller les endroits ou les régions où les voyages essentiels sont permis
- S'attendre à ce que les employés en voyages d'affaires subissent des retards, séjournent plus longtemps, ce qui entraînera des coûts supplémentaires



Étape 4 – Protéger les employés Voyages d'affaires

Solutions de recharge aux voyages d'affaires

- Courriel
- Conférences téléphoniques
- Webinaires

Go to Meeting

www.gotomeeting.com/en/pre/pricing.tmpl

Google Apps

www.google.com/apps/intl/en/business/index.html

Oovoo

www.oovoo.com

Skype

www.skype.com

Adobe Acrobat Connect

www.adobe.com

Étape 4 – Protéger employés et bénévoles

Voyages d'affaires

Recommandations aux employeurs

- ✓ Permettre uniquement les voyages jugés « essentiels »
- ✓ Examiner et évaluer le programme d'assurance-santé pour les voyageurs
- ✓ Permettre aux employés dans les catégories à « risque élevé » de reporter les voyages
- ✓ Encourager les employés et les bénévoles à se faire vacciner
- ✓ Préparer une trousse d'information à l'intention des employés et des bénévoles



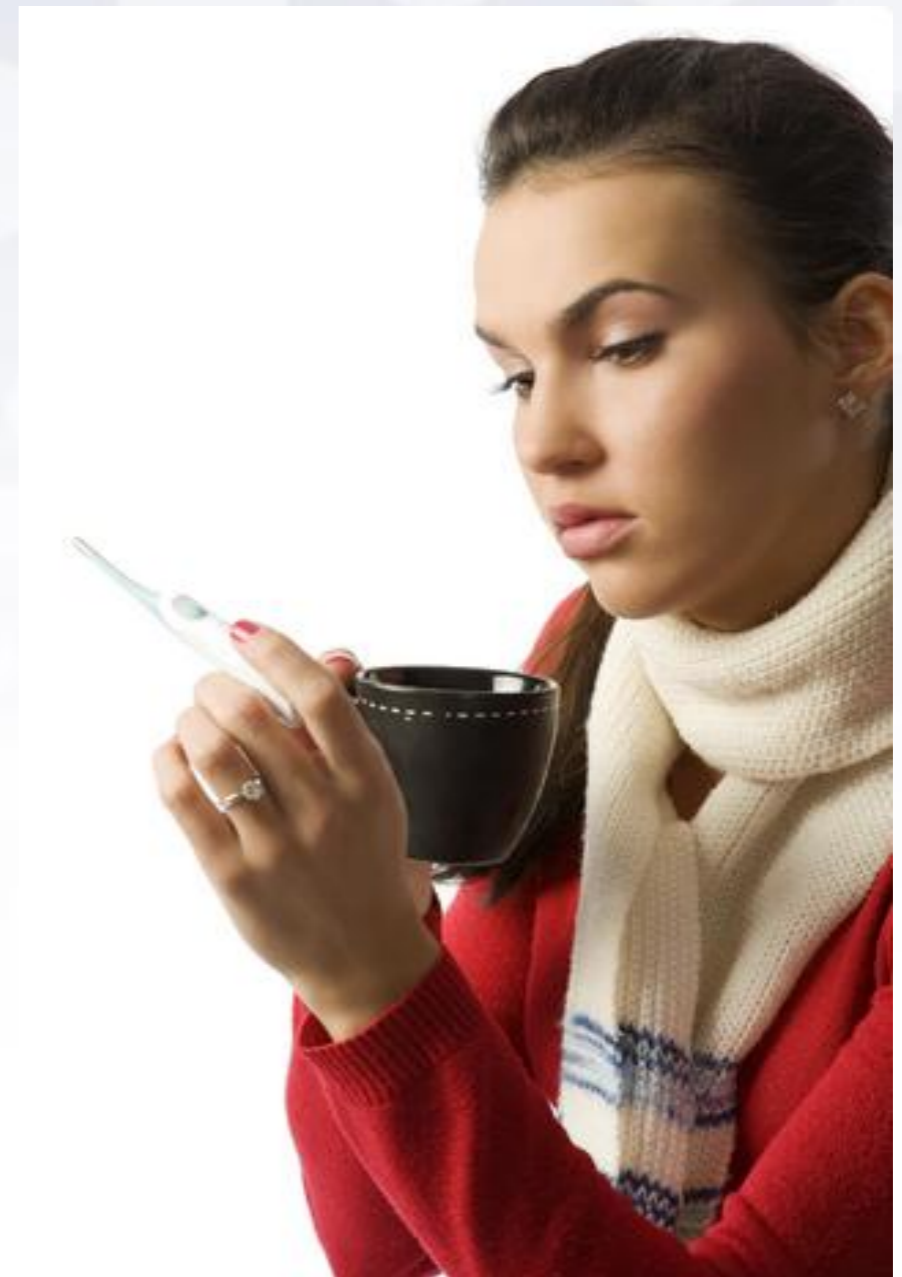
Étape 4 – Protéger employés et bénévoles

Voyages d'affaires

Recommandations aux employeurs

- ✓ Si le voyage est essentiel, donner instruction aux employés :
- ✓ de vérifier s'ils ont des symptômes avant le départ
- ✓ de rester à la maison s'ils sont malades
- ✓ de le signaler immédiatement à leur superviseur s'ils tombent malade pendant le voyage
- ✓ de communiquer chaque jour avec leur superviseur
- ✓ de voir un médecin s'ils tombent malades pendant qu'ils sont en voyage
- ✓ de mettre à jour la liste des personnes à contacter en cas d'urgence médicale

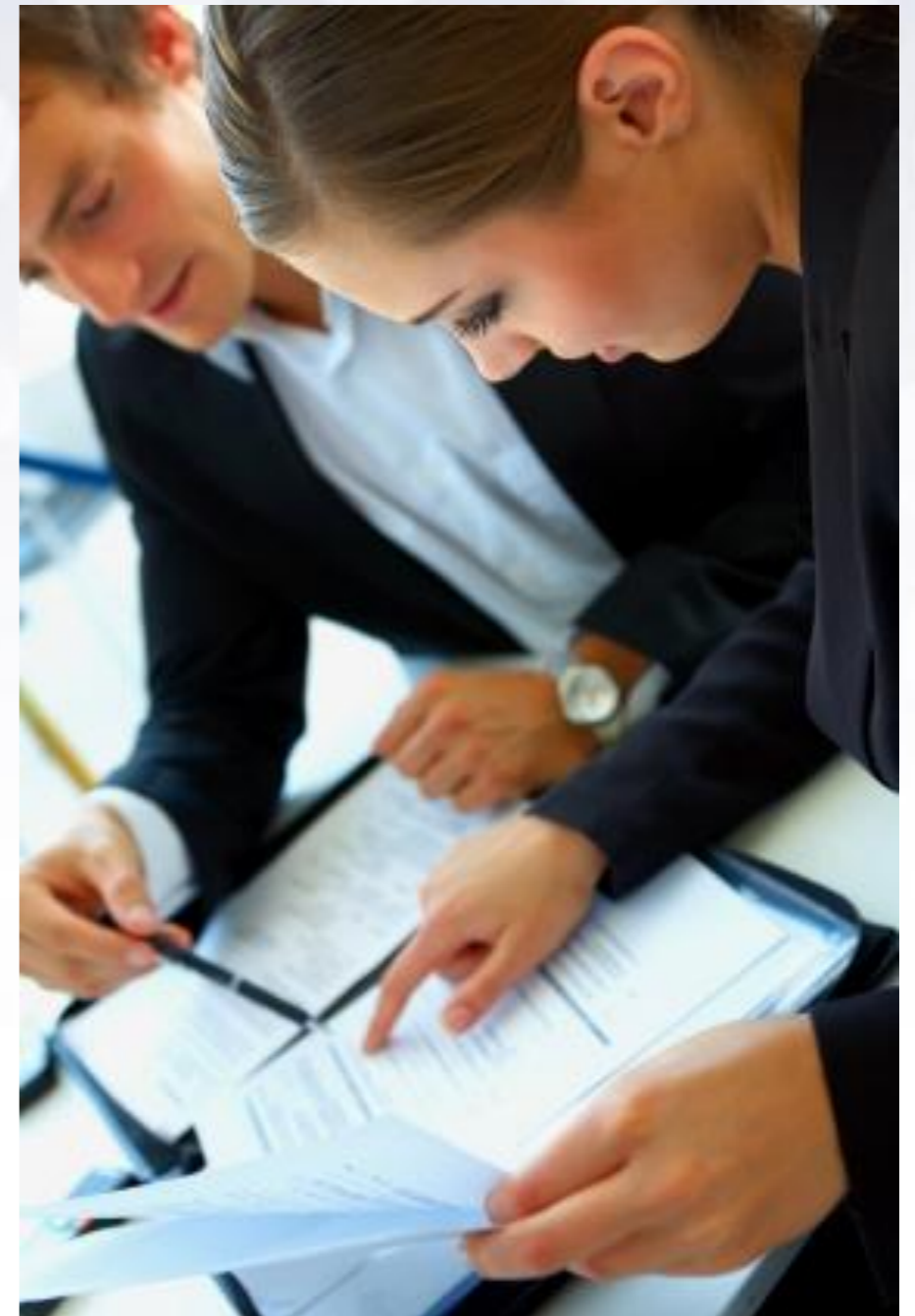
Plancontrelagrippe.ca



Étape 5 – Communiquer

- Qui est responsable de communiquer avec les responsables?
- Quels renseignements allez-vous communiquer au cours de la préparation, et de quelle façon?
 - aux employés/bénévoles
 - aux clients
 - aux membres du conseil d'administration

Plancontrelagrippe.ca



Étape 5 – Communiquer

- Quels renseignements allez-vous communiquer durant une pandémie, et de quelle façon?
 - employés et bénévoles
 - clients
 - fournisseurs
- Canaux de communication
 - réunions avec les employés, tableaux d'affichage, intranet, courriel, etc.

Étape 6 – Reprise des activités

- Quelles sont les étapes à suivre pour reprendre les activités normales?
- Comment allez-vous réagir à l'incidence de la pandémie sur les employés et bénévoles?
- Quelles sont les leçons apprises?

Accueil | Plan de grippe d'affaires

http://www.businessfluplan.ca/home

Royal Bank EasyWeb eirikso.com ...zing videos Mysteries = incredibly cool resources = Best web design = Cool Sites Fun Share on Facebook Writing and Research >>

02/11/2009

Plancontrelagrippe.ca

ICID International Centre for Infectious Diseases

THE CANADIAN CHAMBER OF COMMERCE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA

À PROPOS LIENS AFFICHES CONTACT CONFIDENTIALITÉ ENGLISH

✓ POURQUOI PLANIFIER?
L'incidence qu'une pandémie peut avoir sur votre entreprise

DRESSEZ VOTRE PLAN
Les 6 étapes de l'élaboration de votre plan en cas de pandémie

QUESTIONS & RÉPONSES
Obtenez les conseils de spécialistes sur la santé et sur les affaires.

OUTILS ET RESSOURCES
Pour vous aider à suivre l'évolution d'une pandémie

Actualités

Colloques pour préparer votre entreprise en cas de pandémie
01/11/2009

Le Centre international pour les maladies infectieuses (CIMI) et la Chambre de commerce du Canada fournissent gratuitement des outils pour aider les petites et moyennes entreprises à se préparer aux retombées économiques dans l'éventualité d'une pandémie.

Colloque à Québec le 13 novembre
01/11/2009

Le Centre international pour les maladies infectieuses (CIMI) et la Chambre de commerce du Canada fournissent gratuitement des outils pour aider les petites et moyennes entreprises à se préparer aux retombées économiques dans l'éventualité d'une pandémie, y compris un colloque qui aura lieu à Québec le 13 novembre 2009.

[Inscrivez-vous pour notre communiqué](#)

Cette initiative a été rendue possible grâce à l'aide financière de l'Agence de la santé publique du Canada.

© 2009 Centre international pour des maladies infectieuses

L'information et les liens affichés sur le présent site Web ont été compilés ou dérivés de sources réputées fiables et sont fondés sur des renseignements considérés exacts et complets. Le matériel affiché sur le site Web vise à fournir une assistance pratique et des conseils aux parties intéressées à se préparer en vue d'une pandémie de grippe. Le contenu du site

Plancontrelagrippe.ca

Quelques questions sur la santé

Q : Pendant combien de temps le virus H1N1 peut-il survivre en dehors de l'organisme?

R: De 24 à 48 heures sur des surfaces dures, mais il peut infecter une personne seulement dans les 2 à 8 heures après s'être déposé

De 8 à 12 heures sur des surfaces molles, mais il peut infecter une personne seulement dans les quelques minutes après s'être déposé



Quelques questions sur la santé

Q : Faut-il utiliser des produits de nettoyage particuliers?

R : Non, servez-vous des produits que ceux que vous utilisez déjà.



Quelques questions sur la santé

Q : Est-ce que l'utilisation d'un masque est recommandée?

R : Il n'est pas prouvé que les masques aient réduit le risque d'infection, sauf dans les situations à risque élevé, lorsque l'on prend soin de personnes malades.



Questions

Q : Quelles sont mes responsabilités en ce qui concerne un milieu de travail sûr?

R : L'employeur a la responsabilité :

- De veiller à la sécurité générale et au bien-être de ses employés, des bénévoles et autres personnes se trouvant sur les lieux de travail.

Plancontrelagrippe.ca



Questions

R : Il est responsable :

- de la protection des employés, des bénévoles et des autres personnes contre les dangers raisonnables et prévisibles en milieu de travail.
- Voir les lois et règlements en matière de santé et sécurité au travail en vigueur dans votre province



Accueil | Plan de grippe d'affaires

http://www.businessfluplan.ca/home

Royal Bank EasyWeb eirikso.com ...zing videos Mysteries = incredibly cool resources = Best web design = Cool Sites Fun Share on Facebook Writing and Research

02/11/2009

Plancontrelagrippe.ca

ICID International Centre for Infectious Diseases

THE CANADIAN CHAMBER OF COMMERCE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA

À PROPOS LIENS AFFICHES CONTACT CONFIDENTIALITÉ ENGLISH



✓ POURQUOI PLANIFIER?
L'incidence qu'une pandémie peut avoir sur votre entreprise

DRESSEZ VOTRE PLAN
Les 6 étapes de l'élaboration de votre plan en cas de pandémie

QUESTIONS & RÉPONSES
Obtenez les conseils de spécialistes sur la santé et sur les affaires.

OUTILS ET RESSOURCES
Pour vous aider à suivre l'évolution d'une pandémie

Actualités

Colloques pour préparer votre entreprise en cas de pandémie
01/11/2009

Le Centre international pour les maladies infectieuses (CIMI) et la Chambre de commerce du Canada fournissent gratuitement des outils pour aider les petites et moyennes entreprises à se préparer aux retombées économiques dans l'éventualité d'une pandémie.

Colloque à Québec le 13 novembre
01/11/2009

Le Centre international pour les maladies infectieuses (CIMI) et la Chambre de commerce du Canada fournissent gratuitement des outils pour aider les petites et moyennes entreprises à se préparer aux retombées économiques dans l'éventualité d'une pandémie, y compris un colloque qui aura lieu à Québec le 13 novembre 2009.

Inscrivez-vous pour notre communiqué

Cette initiative a été rendue possible grâce à l'aide financière de l'Agence de la santé publique du Canada.

© 2009 Centre international pour des maladies infectieuses

L'information et les liens affichés sur le présent site Web ont été compilés ou dérivés de sources réputées fiables et sont fondés sur des renseignements considérés exacts et complets. Le matériel affiché sur le site Web vise à fournir une assistance pratique et des conseils aux parties intéressées à se préparer en vue d'une pandémie de grippe. Le contenu du site

Plancontrelagrippe.ca

Modèles (WORD et EXCEL)

- Liste des coordonnées des employés
- Liste des coordonnées des membres du conseil d'administration
- Liste des bénévoles
- Liste des clients
- Liste des fournisseurs
- Liste pour la chaîne téléphonique



Liens vers d'autres sites

- Agence de la santé publique du Canada - www.CombattezLaGrippe.ca
- Ministères provinciaux de la santé
- Sites Web provinciaux de la sécurité au travail
- Autres

FIGHTFLU.CA
Information for you and your family



Plancontrelagrippe.ca

Liens vers des sites Web et des ressources pour les organismes sans but lucratif

- *Guide sur la résilience des collectivités*
(pretpourlacrise.ca)
- Prêt pour la crise www.pretpourlacrise.ca
- Bénévoles Canada www.volunteer.ca
- Imagine Canada – Centre de ressources en assurance et en responsabilité
<http://nonprofitrisk.imaginecanada.ca/fr/node/114>

02/11/2009



THE CANADIAN CHAMBER OF COMMERCE
LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA

Plancontrelagrippe.ca

À PROPOS

LIENS

AFFICHES

CONTACT

CONFIDENTIALITÉ

ENGLISH



POURQUOI PLANIFIER?

L'incidence qu'une pandémie peut avoir sur votre entreprise

DRESSEZ VOTRE PLAN

Les 6 étapes de l'élaboration de votre plan en cas de pandémie

QUESTIONS & RÉPONSES

Obtenez les conseils de spécialistes sur la santé et sur les affaires.

OUTILS ET RESSOURCES

Pour vous aider à suivre l'évolution d'une pandémie

Actualités

Colloques pour préparer votre entreprise en cas de pandémie

01/11/2009

Le Centre international pour les maladies infectieuses (CIMI) et la Chambre de commerce du Canada fournissent gratuitement des outils pour aider les petites et moyennes entreprises à se préparer aux retombées économiques dans l'éventualité d'une pandémie.

Colloque à Québec le 13 novembre

01/11/2009

Le Centre international pour les maladies infectieuses (CIMI) et la Chambre de commerce du Canada fournissent gratuitement des outils pour aider les petites et moyennes entreprises à se préparer aux retombées économiques dans l'éventualité d'une pandémie, y compris un colloque qui aura lieu à Québec le 13 novembre 2009.

Inscrivez-vous pour notre communiqué

Cette initiative a été rendue possible grâce à l'aide financière de l'Agence de la santé publique du Canada.

© 2009 Centre international pour des maladies infectieuses

L'information et les liens affichés sur le présent site Web ont été compilés ou dérivés de sources réputées fiables et sont fondés sur des renseignements considérés exacts et complets. Le matériel affiché sur le site Web vise à fournir une assistance pratique et des conseils aux parties intéressées à se préparer en vue d'une pandémie de grippe. Le contenu du site